



Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

05 JUIN 2026

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le vendredi 05 juin 2026 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire. Mme Nathalie TRAVERTE avait donné pouvoir à Mme Aurélie DABERTRAND. M. Jean-François GARON était absent excusé et M. Aurélien GASQUET, absent.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

En prévision des élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 27 septembre 2026, il a fallu procéder à la désignation d'un délégué et de 3 suppléants, lesquels sont : Arlette GASQUET (9 voix) – déléguée titulaire, Jean-Luc LALAUERIE (9 voix) – 1^{er} suppléant, Jérôme BROS (9 voix) – 2^{ème} suppléant, Aurélie DABERTRAND (9 voix) – 3^{ème} suppléant.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AU VILLAGE DU MONTEIL

Des travaux d'enfouissement des réseaux secs au village du Monteil vont enfin pouvoir être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, après accord écrit des propriétaires concernés (sauf pour la rue de Lacoste où des ayants-droits restent introuvables - cette partie-là restera donc en passage aérien). La Commune accepte de prendre en charge 50% des dits travaux, pour un montant total de 28 900 € (12 850 € pour l'éclairage public et 16 050 € concernant l'enfouissement du réseau téléphonique). Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026.

AVENANTS POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT REALISES A FARGUES, AU CASSAN ET A CINQUALBRE

Suite à des travaux supplémentaires constatés lors de la réalisation des chantiers, accord est donné pour les avenants de travaux d'enfouissement suivants :

- A Fargues, + 376 € (modification du tracé pour effacer 2 portées d'aérien)
- Au Cassan, + 532.65 € (fouille seule plus importante)
- A Cinqualbre, + 1 900 € (ajout d'un candélabre)

PRESENTATION DE DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES A L'ANCIENNE GARDERIE

Les menuiseries de l'ancienne garderie située dans la cour des écoles étant très anciennes et ne remplissant pas de bonnes conditions d'isolation thermique, le Conseil Municipal décide de procéder à leurs remplacements. Le devis de TECHNIMEN a été retenu pour un montant de 6 541.75 € HT.

En outre, l'assemblée délibérante propose à terme de mettre cette pièce à disposition de toutes les associations ; les locaux seront ainsi débarrassés courant de l'été et réaménagés à moindre coût.

LOCATION DE DIFFERENTS LOGEMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire informe que les 4 logements communaux vacants sont désormais loués. Le Conseil Municipal souhaite une bonne adaptation et la bienvenue aux nouveaux arrivants !

PROPOSITION D'ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE ET AU CAUE

Accord est donné pour adhérer à la Fondation du Patrimoine ainsi qu'au CAUE (= Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) afin de soutenir ces organismes dans leurs actions de préservation et de valorisation du patrimoine, et de pouvoir bénéficier de leurs conseils et/ou subventions en cas de besoin.

QUESTIONS DIVERSES :

* L'étude de vitesse permise par l'installation d'un radar de comptage dans le Bourg démontre au final une vitesse raisonnable (moyenne de 43 km/h). Ainsi les services départementaux préconisent simplement l'installation d'un cédez-le-passage au niveau de la bascule afin de mieux sécuriser ledit carrefour.

* Dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire des ressources minérales, il est possible que des géologues traversent des parcelles agricoles afin d'effectuer des prélèvements de sédiments dans certains cours d'eau et ruisseaux de la commune.

L'ensemble des documents et des délibérations est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.



Mme le Maire,

Arlette GASQUET